



# MIEUX VIVRE

[www.mieuxvivre54.org](http://www.mieuxvivre54.org)

1er trimestre 2013 Mieux Vivre infos 40 Gorcy et Pays Haut

## UNE EMBELLIE À RELATIVISER

Comme tous les ans, notre association a confié, pour 2012, au laboratoire agréé « Micropolluants Technologie » de Metz, le soin de mesurer les retombées polluantes de l'entreprise Affinage de Lorraine sur un échantillon de choux frisés prélevé dans 5 stations différentes localisées à Gorcy et Vaux-Warnimont.

### Retour à la « normale » ?

On ne peut que se féliciter du retour à des niveaux conformes aux normes à propos des différents rejets polluants pris en compte pour apprécier l'impact annuel de l'usine Affinage de Lorraine (AL) au cours de l'année 2012.. Hormis 3 seuls cas, pour les PCB (à la station de J. André-Grand' Rue), le chrome et le cadmium (à celle de Vaux-Warnimont), tous les paramètres mesurés se signalent par des valeurs inférieures à celles constatées pour l'année 2011, laquelle, il est vrai, s'était illustrée par dépassements de « normes » parfois considérables, notamment pour les dioxines (dans toutes les stations sauf celle de St Pancré) et de certains métaux lourds (chrome, aluminium et zinc) dans différentes stations de prélèvements.

Cependant, les valeurs constatées au cours de l'année 2012, dépassent parfois celles mesurées en 2010. Il en va ainsi pour :

- Les dioxines-furanes (Q. St Denis, rue J. D'arc).
- Les PCB (J. André/Grand' Rue).
- L'aluminium (J. André/Grand' Rue).
- Le plomb (Q. St Denis).
- Le chrome (J. André, Q. St Denis, Vaux-Warnimont).
- Le mercure (J. André/Grand' Rue).
- Le cadmium (rue J. D'arc et J. André/Grand' Rue).

Nous devons toutefois constater quelques bizarreries. En effet, le rapport d'analyses relatif aux mesures de l'année 2012 nous étonne, car le site de prélèvement « Grand'Rue » s'est toujours révélé être le plus pollué (notamment pour les dioxines-furanes) de toutes les stations, depuis 2008 (car situé à proximité immédiate de l'usine). Or, cette année, c'est la moins pollué des 4 stations de Gorcy ! Selon toute vraisemblance, il faut voir dans cette apparente « anomalie » la manifestation de l'influence de la topographie locale sur la météorologie locale, en particulier le régime des vents. La répartition des retombées polluantes de l'usine s'en trouve sans doute conditionnée.

Aussi (et c'est une revendication de notre association), devant l'impossibilité de mener, au niveau du val gorcéen, les investigations nécessaires pour appréhender la climato-météorologie locale, la solution alternative consiste, de la part de l'exploitant, à densifier, de manière conséquente, le réseau de stations de prélèvements.

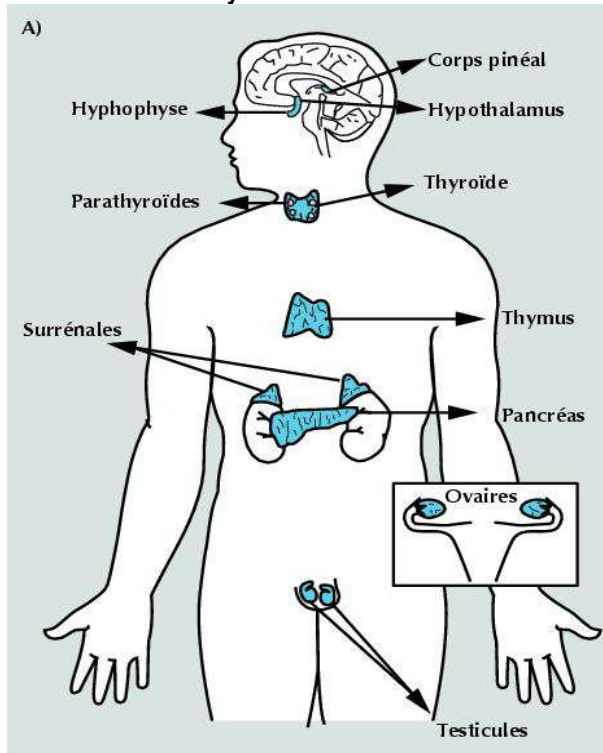
Lors de la réunion du 08/11/2012, tenue en préfecture de Briey pour la création de la Commission de Suivi de Site (CSS) relative à Affinage de Lorraine (commission à laquelle Mieux Vivre siège), nous avons souligné cette nécessité que l'autorité préfectorale à retenue... mais qui ne figure pas dans le compte rendu de séance !

Toutefois, même si des valeurs-limites imposées aux industriels existent, elles ne sont pas toujours respectées (Cf. l'année 2011). Par ailleurs, les chercheurs insistent de plus en plus sur le fait qu' « *il n'existe pas de seuil en deçà duquel aucun impact n'est observé* ».

### Perturbations endocriniennes et « faibles » doses.

Depuis une vingtaine d'années, les recherches révèlent la présence d'un nombre considérable de perturbateurs endocriniens dans notre environnement, utilisés par les procédés industriels ou émanant d'eux.

## Le système endocrinien



## Perturbateurs endocriniens

On appelle **perturbateur endocrinien**, toute substance exogène (extérieure à l'organisme qui peut altérer le système endocrinien (Cf. schéma) et induire un effet sanitaire dans l'organisme d'une personne (mimer, bloquer ou modifier l'action d'une hormone) ou dans celui de sa descendance.

La liste des substances ou mélanges exogènes pouvant être à l'origine de telles conséquences est impressionnante et comprend, pour le cas qui nous intéresse (Affinage de Lorraine), **les dioxines, le PCB (polychlorobiphényle), les furanes, les métaux lourds, dont le cadmium, le plomb, le mercure, le manganèse, le zinc...**

Un nombre croissant d'études scientifiques suggèrent que les perturbateurs endocriniens, en particulier en combinaison (effet cocktail), jouent un rôle dans le développement des maladies chroniques, telles que les cancers hormonaux (sein, prostate, testicules), l'obésité, le diabète, les maladies cardiovasculaires et les troubles de la reproduction ...

Pour les perturbateurs endocriniens, nombre de travaux scientifiques démontrent que ces substances peuvent être préjudiciables à de très faibles doses, démentant ainsi le principe

de PARACELSE, médecin suisse qui, au XVI<sup>ème</sup> siècle, a établi que « la dose fait le poison », principe ayant accouché des notions de « seuil », de « dose admissible » (de « norme » !) en-dessous desquels les substances chimiques, ingérées à faibles doses ne seraient pas dangereuses pour la santé !

Or, les choses ne se passent pas ainsi ! Erik MILLESTONE, professeur de « Science Policy » à l'Université de Brighton, explique que « cette norme a été décidée sur un coin de table. Il fallait des chiffres rassurants pour permettre le développement industriel de tous ces produits chimiques dangereux, parce qu'ils apparaissaient comme une condition nécessaire du progrès ».

Ce n'est pas la dose qui fait le poison, mais l'absorption régulière, permanente d'infimes quantités qui agissent sur l'équilibre hormonal.

### « Effet cocktail ». Comment resurgit la nécessité d'une étude épidémiologique.

La dose limite, soi disant admissible, est calculée pour chaque substance, laquelle est considérée individuellement sans tenir compte des combinaisons possibles. Or nous ingérons quotidiennement un mélange qui, potentiellement, est une véritable bombe chimique. N'est-ce pas la situation des Gorceens par rapport à Affinage de Lorraine ?

En Décembre 2009, les ministres de l'UE avaient demandé à la Commission de produire un rapport sur la façon dont les règlements existants couvraient les risques de l'effet cocktail en appelant à déployer l'action nécessaire « pour traiter les effets de la combinaison de produits chimiques ».

Les associations de défense de l'environnement et de la santé expriment leur profonde préoccupation après la communication publiée le 31 mai 2012 par la Commission Européenne sur l'exposition de la population aux mélanges de produits chimiques, le fameux « effet cocktail ».

« Ce rapport est une sérieuse déception. Il ne reflète pas l'urgence à traiter les enjeux de l'effet cocktail. Si la Commission admet que le système actuel d'évaluation des risques ne permet pas de tenir compte des effets cumulés de plusieurs substances chimiques absorbées par différentes voies d'exposition,, elle renonce à résoudre cette défaillance de la sécurité sanitaire », explique Yannick VICAIRE, chargé de mission au Réseau Environnement Santé. Ce rapport ne propose pas de changements dans les procédures d'évaluation des risques pour prendre en compte les mélanges, ni de mises à jour ou d'ajustements de la législation européenne.

Une situation paradoxale alors que, face à l'effet cocktail, il est urgent d'agir ! La population gorceenne, première concernée, semble donc réduite à prendre la situation en mains ! Nous réitérons notre demande d'enquête épidémiologique que nous relançons depuis plusieurs années et que nous avons défendue lors de la réunion sous-préfectorale précitée. Lors de celle-ci, il nous fut répondu que « ce type d'étude nécessite beaucoup de moyens et de temps et ne peut se faire que sur un échantillonnage très important et sur une période de 10 ans environ » Une argumentation insatisfaisante car le type d'entreprise auquel nous avons à faire ne s'implante pas dans un cadre urbain important (plusieurs dizaines de milliers d'habitants), mais plutôt en milieu rural ou rurbain, moins peuplé (et Gorcey est dans ce cas). Autant dire que les études épidémiologiques resteront exceptionnelles, en contradiction avec les conclusions scientifiques évoquées ci-dessus... Ce qui contribue, à des fins de la rentabilité et de développement industriel, à édicter, dans les cahiers des charges, des seuils d'émissions décrétés « admissibles » pour les populations ... et, ainsi, « crédibilisés » au service du sacro-saint progrès !

## EVOLUTION DES REJETS D'AFFINAGE DE LORRAINE

Les analyses étant effectuées en tout début d'année, les chiffres relatifs à une année donnée concernent en fait l'année précédente. Ainsi les chiffres de 2013 concernent 2012

Prélèvements	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Dioxines-Furanes</b>									
<b>Norme : 0,3 ng/kg</b>									
J. André/Grand'Rue	0,26	0,38	0,03	0,2	/	/	0,186	<b>1,655</b>	0,090
Rue J-J Labbé									0,167
Rue Haute					0,097	/	/	/	/
Rue J. D'arc		0,24	0,15	0,127	0,306	0,195	0,204	<b>0,743</b>	0,228
Q. St Denis		0,15	/	0,089	0,165	0,098	0,094	<b>0,536</b>	0,187
Vaux Wam.		0,13	/	/	0,134	0,163	0,137	<b>0,487</b>	0,062
St Pancré					0,103	0,074	0,092	0,135	
<b>PCB</b>									
<b>Norme : 0,2 ng/kg</b>									
J. André/Grand'Rue							0,01	0,04	0,14
Rue J-J Labbé									
Rue Haute					0,08	/	/	/	
Rue J. D'arc						0,09	/	0,04	
Q. St Denis									
Vaux Wam									
St Pancré									
<b>Aluminium (1)</b>									
<b>Pas de Norme</b>									
J. André/Grand'Rue		200	19,52	59,9	/	/	5,84	42,32	17,01
Rue J-J Labbé									19,42
Rue Haute		/	/	/	10,77	/	/	/	
Rue J. D'arc		11	/	2,94	26,5	1,54	3,11	7,94	1,32
Q. St Denis				456,45	7,94	0,782	4,88	7,88	2,51
Vaux Wam					0,444	2,81	4,49	4,61	1,72
St Pancré					1,29	0,402	1,94	1,49	
<b>Plomb</b>									
<b>Norme : 0.3 mg/Kg</b>									
J. André/Grand'Rue		<b>3</b>	<b>1,13</b>	<b>0,795</b>	/	/	0,092	<b>0,397</b>	0,082
Rue J-J Labbé									0,101
Rue Haute					0,11	/	/	/	
Rue J. D'arc		0,15	/	0,045	0,235	0,026	0,04	0,098	0,011
Q. St Denis				<b>0,619</b>	0,079	0,022	0,018	0,09	0,025
Vaux Wam					0,007	0,057	0,049	0,055	0,017
St Pancré					0,019	0,01	0,008	0,021	
<b>Chrome</b>									
<b>Norme : 0,1 mg/Kg</b>									
J. André/Grand'Rue				/	/	/	0,036	<b>0,212</b>	0,07
Rue J-J Labbé									0,073
Rue Haute				<b>0,647</b>	0,081	/	/	/	
Rue J. D'arc				<b>0,575</b>	<b>0,156</b>	/	0,029	0,066	<0,025
Q. St Denis				<b>0,413</b>	0,081	/	<0,023	0,057	0,038
Vaux Wam				<b>0,333</b>	0,067	/	0,026	0,037	0,071
St Pancré				<b>0,736</b>	<b>0,117</b>	/	<0,023	0,023	
<b>Mercure</b>									
<b>Norme : 0,03 mg/Kg</b>									
J. André/Grand'Rue		0,009	<0,002	0,007	/	/	<0,003	0,007	0,005
Rue J-J Labbé									0,006
Rue Haute					<0,003	/	/	/	
Rue J. D'arc		<0,005	<0,002	<0,005	0,011	<0,005	<0,005	<0,004	<0,005
Q. St Denis				0,005	<0,005	<0,004	<0,005	<0,004	<0,005
Vaux Wam					<0,005	<0,004	<0,004	<0,005	<0,004
St Pancré					<0,004	<0,003	<0,005	<0,003	

(1) : 50 µg/l pour l'eau potable comme nombre guide (UE, directive du 15 juillet 1980)  
200 µg/l pour l'eau potable comme dose maximale admissible (OMS ; UE, 2001)

NB : Les chiffres en **gras** indiquent le dépassement des normes

## Suite

Les analyses étant effectuées en tout début d'année, les chiffres relatifs à une année donnée concernent en fait l'année précédente : Ainsi les chiffres de 2013 concernent 2012

Prélèvements	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Cadmium</b>									
<b>Norme : 0.2 mg/Kg</b>									
J. André/Grand'Rue		0,03	<0,02	0,02	/	/	0,008	0,016	0,013
Rue J-J Labbé									0,016
Rue Haute					0,011	/	/	/	
Rue J. D'arc		0,02	/	0,031	0,048	0,008	0,015	0,032	0,023
Q. St Denis				0,057	0,017	0,005	0,018	0,011	0,006
Vaux Wam					<0,005	0,005	0,008	0,006	0,009
St Pancré					<0,004	<0,003	0,006	<0,003	
<b>Arsenic</b>									
<b>Norme : 1 mg/kg</b>									
J. André/Grand'Rue							0,031	0,025	0,007
Rue J-J Labbé									0,023
Rue Haute						/	/	/	
Rue J. D'arc						<0,025	0,02	0,01	<0,005
Q. St Denis						<0,004	0,011	0,008	<0,005
Vaux Wam						0,08	0,012	0,006	0,005
St Pancré						<0,003	0,009	0,003	

NB : Les chiffres en **gras** indiquent le dépassement des normes

### ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Mieux Vivre Infos n° 39, 1<sup>er</sup> trimestre 2012. [www.mieuxvivre54.org](http://www.mieuxvivre54.org)

« Pollution atmosphérique: les mesures locales ne servent à rien », Valéry LARAMEE DE TANNENBERG, JDLE (Journal De L'Environnement), 08/0182013.

« L'anatomie et la fonction du système endocrinien » : <http://hrsbstaff.ednet.ns.ca/sforbes/biologie12/Module2/notesSystEndo.htm>

« L'environnement nuit gravement à la santé », David BELLARD, ALTERNATIVES ECONOMIQUES n° 311, Mars 2011.

« Nous sommes tous exposés à un cocktail de perturbateurs endocriniens », Sabine CASALONGA, JDLE (Journal De L'Environnement), 15/04/2010.

« Le système de réglementation a été perverti par les industriels », propos recueillis auprès de M-M. ROBIN par Anne DE MALLERAY, Novéthic.fr, 07/03/2011. [http://www.novethic.fr/novethic/planete/environnement/pollution/le\\_systeme\\_reglementation\\_ete\\_perverti\\_par\\_industriels/133063.jsp](http://www.novethic.fr/novethic/planete/environnement/pollution/le_systeme_reglementation_ete_perverti_par_industriels/133063.jsp)

« Effet cocktail : il est urgent d'agir ! », Alain UGUEN, Cyber @ction 479 : 31/05/2012

« Conclusions du Conseil sur les effets combinés des produits chimiques »  
: <http://www.consilium.europa.eu/homepage/showfocus?lang=en&focusID=65453>

« Une étude américaine confirme que « la dose ne fait pas le poison », Marie-Monique ROBIN, 31/03/2012  
<http://robin.blog.arte.tv/2012/03/31/une-etude-americaine-confirme-que-la-dose-ne-fait-pas-le-poison/>

Installation de la Commission de Suivi de Site (CSS), Affinage de Lorraine, Sous-préfecture de Meurthe-et-Moselle, Arrondissement de Briey, Réunion du 08/11/2012



### Bulletin d'adhésion à l'association Mieux Vivre

Je soussigné, (Nom et Prénom) : .....

(Adresse complète) : .....

Numéro de téléphone : ..... Courriel : .....

souhaite adhérer à l'association Mieux Vivre et recevoir Mieux Vivre Infos

Je joins un chèque de 17 € pour une personne seule et 25 € pour un couple (cotisation 2013)

Signature